



La refondation de l'école entre vents mauvais et manque de souffle



Education prioritaire
pages 4

Nouveaux programmes
pages 8 et 9

Carrière
pages 18 et 19

UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE

TÉL. : 0 820 099 989*

ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES



au sommaire

- p. 4 Education prioritaire
- p. 5 RASED
- p. 6 Socle commun
- p. 7 Rythmes scolaires
- p. 8-9 Nouveaux Programmes de maternelle
- p. 11 Formation initiale
- p. 12-13 Retour sur l'Université de Printemps
- p. 15 L'école à Paris : audience avec Anne Hidalgo
- p. 16 AVS
- p. 17 Salaires
- p. 18-19 Stages - Fonctionnement du Rectorat - Carrière
- p. 20 Pour une autre politique économique et sociale
- p. 21 Egalité des droits

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Revaloriser nos métiers, une urgence !

Le dernier rapport de l'OCDE sur les conditions de travail et d'emploi des enseignant-es n'a fait que confirmer ce que les professeurs des écoles vivent au quotidien : nous sommes mal payés pour un temps de travail très important !

Nos revendications salariales sont claires ! Dégel du point d'indice et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années, refonte de la grille indiciaire, augmentation immédiate de l'ISAE pour s'aligner sur celle des professeurs du 2nd degré,... A Paris, la cherté de la vie rend d'autant plus âpre ce constat. C'est pourquoi le SNUipp-FSU Paris revendique l'augmentation immédiate de l'indemnité de résidence pour qu'elle soit enfin en corrélation avec le surcoût de la vie parisienne. Par ailleurs, nous intervenons auprès du Rectorat et de la Mairie pour qu'ils proposent des logements accessibles aux enseignant-es des écoles à Paris. Face à un gouvernement qui a érigé l'austérité en politique générale, la bataille sera rude, mais pas question de se résigner ! A nous de nous mobiliser.

Le contentieux salarial se double de la dégradation de nos conditions de travail et de l'accumulation des tâches. Ça suffit !

Le SNUipp-FSU a mis sur la table la question du temps de service des enseignant-es des écoles lors de sa première rencontre avec la Ministre. Là aussi, la revendication est claire : déconnexion du temps de service des enseignant-es et du temps élèves avec une baisse de notre temps de service.

Baisse des effectifs, retour de la formation continue, nouveaux programmes accompagnement des élèves en situation de handicap, ... là aussi, le SNUipp-FSU attend des avancées concrètes !

L'ensemble de ces revendications visent l'amélioration des conditions de vie des enseignant-es en poste, mais aussi, la revalorisation de notre métier pour enrayer ainsi la crise de recrutement qui tend à s'amplifier.

Alors, des actes, Mme la Ministre, ça urge !

Jérôme Lambert

Nouvelle carte de l'Éducation prioritaire

Les besoins des écoles doivent être pris en compte

Le Ministère promet un nouvel élan pour l'éducation prioritaire. Après l'annonce des mesures d'accompagnement (décharges de services en REP+, augmentation des primes...), la prochaine étape est la modification de la cartographie de l'éducation prioritaire. Le SNUipp-FSU a fait le point avec le Recteur de Paris le 17 septembre et défendu ses exigences.

La nécessité d'une relance ambitieuse et transparente

Les ZEP n'ont jamais connu de vraies priorités, notamment ces dernières années avec les suppressions de postes, mais aussi parce que les relances annoncées depuis 30 ans n'ont jamais été menées jusqu'au bout. L'accroissement des inégalités et le recul de la mixité sociale n'ont fait qu'aggraver ce constat. Empilement des dispositifs, baisse et émiettement des moyens, faiblesse de l'accompagnement, absence de formation, difficultés d'exercices du métier... Il faut que cela change ! Une relance ambitieuse et transparente de l'éducation prioritaire est indispensable. La réussite de tous les élèves nécessite une amélioration de nos conditions de travail : baisse des effectifs, du temps dégagé pour de la concertation, de la formation continue...

Le SNUipp-FSU a été vigilant à la mise en place des décharges de service pour les enseignant-es parisien-nes en REP +, un bilan plus conséquent sera tiré en milieu d'année scolaire. Ce premier pas vers la déconnexion du temps enseignant/temps élèves doit être amplifié et étendu.

Les principes généraux

Tous les anciens dispositifs de l'éducation prioritaire (EP) ont vocation à disparaître pour la création d'un seul label qui regroupe deux dénominations : les REP et les REP+. Les REP+ sont les écoles et établissements du second degré concentrant le plus de difficultés sociales et scolaires. Pour le moment, un seul REP+ existe à Paris regroupant 8 écoles situées à la Goutte d'Or. Comme l'indique le nom du label, les écoles et établissements en REP ont vocation à fonctionner en réseaux.

Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire va être définie pour être applicable à la rentrée 2015. Il y aura 350 REP au niveau national. Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que le Ministère ne parte pas des besoins pour définir le nombre de réseaux qui seraient créés. En effet, l'Etat est parti du cadre budgétaire contraint pour seulement ensuite s'intéresser aux besoins des écoles. Les écoles et établissements seront classés

en fonction de plusieurs critères évaluant les difficultés du quartier dans lequel ils se situent : revenu médian, taux de chômage, catégories socio-professionnelles des parents, taux de retards à l'entrée en 6^{ème}. Si les nouvelles zones d'éducation prioritaire n'ont pas vocation à être calquées complètement sur la carte des quartiers de la politique de la Ville, le Recteur a indiqué qu'un lien devait être fait entre ces deux cartes.

Une nouvelle fois, ce sont les collèges qui seront pris en considération : seules les écoles dépendant de collège en REP seront considérées en REP. Le problème est que la situation des écoles et celle des collèges ne coïncident pas toujours. Le directeur d'académie a donc indiqué au SNUipp-FSU qu'un traitement particulier serait accordé aux écoles dans cette situation.

Le point sur la méthode et le calendrier académique

L'enveloppe budgétaire parisienne est donc connue : l'académie sera dotée de 29 REP dont 4 REP+. Actuellement, l'académie dispose de 33 réseaux dont 4 ECLAIR. L'académie perdra donc 4 réseaux. Pour l'instant, difficile d'y voir clair car si l'académie perd 4 réseaux, nous ne connaissons pas le nombre d'écoles concernées. En effet, le nombre d'écoles pourrait être le même que celui d'aujourd'hui si les nouveaux réseaux étaient élargis, ce qui est peu probable.

A présent, l'académie va mettre en place des discussions avec les représentant-es du personnel, de la Ville et des parents d'élèves. La nouvelle devrait être finalisée en décembre pour pouvoir être appliquée lors des opérations de carte scolaire en février 2014.

Pour le SNUipp-FSU, pas question de diminuer les moyens consacrés à l'éducation prioritaire ! Si tel était le cas, nous serons à l'initiative de la mobilisation. Le 19 septembre, le SNUipp-FSU a interpellé Mme la Maire de Paris sur cette question : elle a indiqué qu'il ne serait pas acceptable que les moyens consacrés à l'éducation soient baissés à Paris et que les élu-es parisien-nes agiraient également si tel était le cas.



Quel impact sur les écoles et les personnels ?

La carte de l'éducation prioritaire n'a pas été revue depuis les années 90. La sociologie de certains quartiers a évolué, de nouvelles écoles ont été construites... De nombreuses écoles ne sont pas en éducation prioritaire et doivent y entrer, le SNUipp-FSU se battra avec les personnels pour que cela soit le cas. Pour les écoles que l'académie sortirait de l'EP, le Ministère a prévu un accompagnement pour les personnels : maintien de la prime pendant trois ans et des points supplémentaires au prochain mouvement. Au niveau parisien, le SNUipp-FSU a demandé au Recteur que l'académie prévoie également des mesures de transition. Il n'est pas question que la sortie de l'EP se traduise par une dégradation brutale des conditions d'enseignement avec des fermetures de classe à la rentrée 2015. L'académie a indiqué que cela pourrait être discuté lors des groupes de travail.

Le SNUipp-FSU sera exigeant et mobilisera les personnels pour obtenir que l'ensemble des écoles dont la situation l'exige entrent ou restent en éducation prioritaire. Les écoles qui considèrent qu'elles doivent entrer en éducation prioritaire sont invitées à contacter le syndicat dès maintenant.

Jérôme Lambert

Les laissés pour compte de la refondation

L'annonce du plan de refondation de l'école avec la programmation de 60.000 postes en 5 ans pouvait faire espérer aux personnels des Rased que leur fonction et leur nombre seraient renforcés. Si l'élection de F. Hollande a permis de mettre un terme à la suppression de postes, on peut dire sans faire d'erreur qu'on est très loin de la reconstitution des Rased tels qu'ils étaient avant les suppressions du ministère Darcos. Si les postes ne sont pas au rendez-vous, au moins à Paris l'académie a renoué avec le développement des départements en stage ASH.

Retour sur l'histoire récente

À la rentrée 2008, l'académie de Paris comptait 420 postes de Rased qui se déclinaient en 116 psychologues, 102 rééducateurs (option G) et 202 maîtres E (remédiation pédagogique). En annonçant la disparition des Rased en trois ans, le ministre de l'éducation nationale de l'époque, Xavier Darcos, ne pensait pas que ses propos allaient susciter une si grande opposition. En effet, on a assisté à une très large mobilisation des enseignants soutenus par les parents d'élèves et par l'opinion publique qui a obligé l'ancien ministre à reculer et à réduire le nombre de suppressions de postes. Malgré tout, l'académie de Paris a perdu 109 postes en quatre ans soit 26 % des effectifs Rased.

Même si depuis l'élection de François Hollande, 11 postes de Rased ont été recréés, nous sommes encore très loin des postes perdus sous l'ancienne présidence. Le SNUipp-FSU continuera toujours de porter, avec les personnels, la revendication du rétablissement complet des Rased.

Le point sur la situation des postes

Aujourd'hui encore et malgré la recréation de quelques postes, des circonscriptions n'ont toujours pas de maîtres G et 2 circonscriptions n'ont qu'un seul maître E. Partout, l'insuffisance des postes ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes. La prévention est devenue un souvenir d'une époque plus clémente. Les collègues en sont réduits à devoir établir des priorités incitées en cela par les inspecteurs de circonscription qui privilégient les interventions du Rased au cycle 2. Les suivis dans les autres cycles ne peuvent se concevoir qu'à titre exceptionnel et pour les situations urgentes.

À cette situation de pénurie s'ajoute le fait que certains postes sont vacants administrativement ou que d'autres ne sont pas occupés. Et on ne peut pas rendre responsable les personnels de cette situation tant l'incertitude sur le devenir des Rased reste forte. Si le retour à une politique plus conséquente de départ en formation peut permettre de réduire ce déficit, elle ne suffit pas à le corriger pleinement. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU continue d'exiger du rectorat la nomination de « remplaçants » sur les postes non pourvus, non pas pour qu'ils se substituent à des maîtres spécialisés mais pour qu'ils viennent renforcer l'aide apportée aux élèves en difficulté. C'est ce que nous avons porté devant l'Inspecteur d'Académie au cours de l'audience qu'il nous a accordée le 24 septembre.

Regard sur la nouvelle circulaire

La nouvelle circulaire définissant les missions du Rased est parue le 28 août 2014. Elle annule et remplace celle de 2009. Elle définit le fonction-

nement et les missions du Rased. Suite aux interventions du SNUipp-FSU lors des chantiers « métiers », elle réaffirme la place spécifique du rééducateur ainsi que les missions de prévention et d'aide directe aux élèves.

Au chapitre des nouveautés, on trouve la définition d'un pôle ressource de circonscription dont le Rased est une composante mais qui garde sa spécificité. Dans le cadre de leur mission, les personnels du Rased apportent une aide en direction des élèves et un appui aux équipes enseignantes. Si le conseil apporté aux collègues dans le cadre de l'aide aux enfants en difficulté est une pratique déjà courante, elle ne peut se substituer à l'aide directe aux élèves qui demeure le cœur de métier du Rased.

Le rôle du Rased auprès des élèves en situation de handicap est spécifié notamment dans sa mission d'appui aux équipes enseignantes pour la mise en œuvre des PPS et du futur PAP. Le SNUipp-FSU a demandé que cette mission n'ait pas un caractère systématique, ce qui risquerait de déporter les moyens Rased vers les fortes demandes liées aux situations de handicap.

Renforcer les Rased

Si cette nouvelle circulaire vient bien conforter la place et le rôle du Rased, cela n'est pas suffisant pour lui redonner sa position d'autrefois. Il est urgent de créer à nouveau des postes de personnels Rased et de permettre la relance des plans de formation initiale. Elle constitue néanmoins un point d'appui qui doit permettre de continuer d'affirmer la place essentielle des Rased dans le traitement de la difficulté scolaire et d'agir pour leur renforcement.

Santo Inguaggiato



Le socle nouveau est arrivé !

Saisissons-nous de la consultation

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture est arrivé. Il représente une réelle rupture avec les programmes de 2008 et le socle commun de 2005. Il met fin à la vision simpliste des appren-

tissages en vogue depuis quelques années et insiste sur l'importance des savoirs à mettre en relation avec les compétences.

Cependant, le SNUipp-FSU regrette que le terme de « socle » soit maintenu ; il veillera à ce que ce nouveau socle constitue un tremplin pour la poursuite des études et non pas un pallier de tri des élèves à l'issue de la scolarité obligatoire. Tout n'est pas réglé : le chantier de l'évaluation reste problématique, cela doit être l'occasion de supprimer le LPC. Par ailleurs, le SNUipp-FSU reste opposé à la conception de l'éducation civique et morale incluse dans ce socle.

Le SNUipp-FSU demande aussi à ce que

la profession soit beaucoup plus associée à l'élaboration des programmes. L'absence d'enseignant-es du premier degré dans le CSP (Conseil Supérieur des Programmes) est à ce propos éloquente. Par ailleurs, les modalités de consultation sont loin de garantir des échanges et des débats constructifs au sein des équipes puisqu'il s'agit de remplir 100 items sur internet.

Le SNUipp-FSU appelle tout de même tous les collègues à se saisir de la consultation qui aura lieu le 15 octobre et s'impliquera pour que notre voix soit prise en compte dans la rédaction du document final.

Jérôme Lambert



Silex and the City

L'Education Nationale à l'âge de pierre !

Sortie du 5^{ème} tome « Vigiprimate »

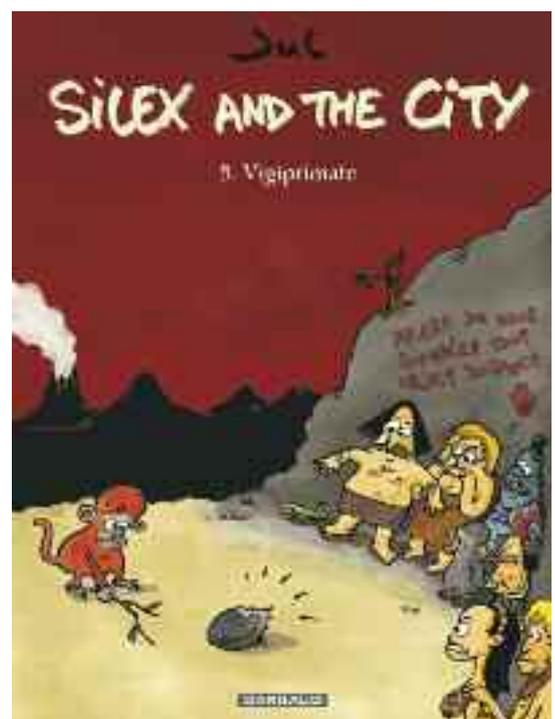
Editions Dargaud

Si vous n'avez pas entendu parler de Silex and the city depuis 5 ans, c'est que vous vivez dans une grotte ! C'est le principe même de cette série de bande dessinée : transposer notre actualité contemporaine à l'âge de pierre. Notre époque et parfois ses travers sont abordés de manière humoristique par le dessinateur Jul.

"Nous sommes en 40 000 avant Jésus-Christ : toute la planète semble obéir à la sélection naturelle... Toute? Non ! Une vallée résiste encore et toujours à l'évolution"... Ces 5 tomes de BD et les trois saisons de la série sur Arte croquent donc le

quotidien de la famille Dotcom dont le père et la mère sont professeurs. C'est l'occasion pour nous, enseignant-es de prendre un peu de champ par rapport à notre métier et à sourire de notre quotidien.

Dans ce 5^{ème} tome, Jul revient à une approche au vitriol des questions politiques : la dénonciation du score du « Front Néanderthal » et du « Front Bleu Darwin » aux dernières élections. Les questions du terrorisme, des expulsions... y sont également traitées. Le but de l'auteur semble simple : réveiller les consciences.



Rythmes Scolaires

Rapport de l'Inspection générale de la Mairie de Paris :

Non cela ne se passe pas bien !

Le SNUipp-FSU Paris est toujours fermement opposé à la réforme des rythmes scolaires et à son application parisienne. Cependant, compte tenu des problèmes graves et nombreux qu'elle engendre dans les écoles, nous estimons prioritaire de lutter sans faiblir pour que ceux-ci soient traités rapidement et efficacement.

Il est hors de question de laisser les écoles et les collègues seuls face à toutes ces difficultés. La grande fatigue des élèves reste la préoccupation première. A cela s'ajoute la perte des repères spatiaux et temporels pour les élèves de maternelle, notamment, et plus largement la confusion entre le scolaire et le péri-scolaire.

La priorité au scolaire doit être affirmée par l'Académie, mais aussi par la Mairie de Paris, pas uniquement dans les paroles, mais aussi dans les actes !

Nous avons obtenu du rectorat la nomination d'un interlocuteur chargé de répondre aux collègues et de régler les problèmes entre scolaire et périscolaire : Mme Bourgeade, ancienne IEN, est joignable directement par les personnels depuis le 1^{er} octobre.

Nous réitérons la priorité au scolaire et avons obtenu des avancées sur la rédaction du document de référence qui mentionnait cette priorité et faisait du règlement intérieur le document s'imposant à tous les adultes intervenant dans l'école. Nous avons également obtenu que le matériel scolaire ne soit utilisé que sur le temps scolaire, sauf accord du conseil des maîtres ou de l'enseignant-e de la classe. Lors de la dernière réunion de travail du 1er octobre au rectorat, où étaient présents et ont participé aux débats les syndicats FO, Se-Unsa et Sgen, le SNUipp-FSU75 s'est fermement opposé aux modifications proposées par la Mairie qui revenaient sur ces avancées. Le Dasen a affirmé avoir entendu nos remarques et va se retourner vers la Mairie. Un compte-rendu plus complet est en ligne sur note site.

Une nouvelle rencontre avec Mme Cordebard, maire adjointe chargée des affaires scolaires est prévue pour porter un certain nombre de nos revendications. Nous nous fonderons notamment sur le rapport de l'Inspection générale de la Mairie qui a été réalisé en février 2014 et rendu public il y a quelques jours. Nous ne pourrions donc pas être accusés de parti pris, ce rapport ayant été réalisé sur la base d'une enquête faite auprès de

90 écoles parisiennes, soit 13% des écoles.

L'occupation des classes reste un gros problème : Selon le rapport, plus de 60% des écoles ont entre 50 et 100% des classes occupées. La Mairie doit mettre à disposition d'autres équipements et faire ainsi sortir les élèves des écoles pendant l'ARE.

Nous refusons que le matériel scolaire soit utilisé pour les ARE sans l'autorisation du conseil des maîtres ou du collègue concerné. Le rapport mentionne un manque de fournitures et de matériel pour le périscolaire, ainsi qu'un manque d'espace de rangement. La mairie doit y pourvoir.



Avec le Supap-FSU (syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes), nous revendiquons un vrai statut pour les animateurs : le rapport mentionne qu'une des grandes difficultés des écoles élémentaires est la présence d'animateurs sans formation, notamment en tant que « référent social ». Une formation sur la manière de s'adresser aux enfants ainsi qu'une formation sur les règles de sécurité est nécessaire. Il met également en exergue le turn-over impor-

tant, l'absentéisme et les retards fréquents des animateurs. Le vivier de ces animateurs vacataires n'est pas suffisant dans certaines circonscriptions, d'où un recrutement sans exigence parfois.

Le rapport indique également qu'un certain nombre d'animateurs issus d'associations ne sont pas formés à la gestion de groupe ni aux questions de sécurité.

Loin de mettre en cause ces personnels, c'est bien à la Mairie de leur offrir un véritable statut et une formation professionnelle.

ATSEM : Le rapport indique qu'il est nécessaire de leur prévoir des formations supplémentaires mettant à leur disposition des outils nécessaires à l'animation des ateliers. Il mentionne également que 50% des écoles se plaignent de **la gestion par les CASPE de leurs absences** : elles apportent une réponse différenciée en fonction de la nature des fonctions qu'elles ne pourront remplir à cause de leur absence : non remplacement systématique durant le temps scolaire ; remplacement aléatoire sur le temps d'interclasse ; remplacement systématique sur

le temps des ARE. Ce n'est pas acceptable. Le nombre d'ATSEM doit donc augmenter.

Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas possible que toutes ces questions qui dégradent les conditions de travail des enseignant-es et les conditions d'apprentissage des élèves soient de nouveau laissées sans solution satisfaisante cette année.

Antonella Peirera

Les nouveaux programmes pour la maternelle

Des changements et des avancées notables, mais des améliorations sont encore à apporter !

Les enseignants de maternelle vont être consultés sur les projets de nouveaux programmes à l'occasion d'une demi-journée banalisée le 15 octobre. Les programmes définitifs entreront en application à la rentrée 2015. Le SNUipp-FSU regrette que les équipes de maternelle ne soient consultées que sur leurs programmes et celles d'élémentaire uniquement sur le socle, alors que les deux projets concernent tous les enseignants des écoles. Ce moment de réflexion pédagogique ne peut pas être mené dans la précipitation. Une première phase devrait être consacrée à un temps de discussion et d'appropriation des textes, puis dans un second temps à l'élaboration des réponses. Alors qu'aujourd'hui, tout doit être fait en 3 heures ! Le SNUipp-FSU demande la mise en place de toute urgence d'une formation spécifique solide sur ces nouveaux programmes, prenant en compte le travail existant des enseignants afin qu'ils puissent se les approprier et construire de nouveaux outils pédagogiques.

Interview de Christine Passerieux

membre du groupe chargé de l'élaboration d'un projet de programme pour la maternelle au sein du CSP (Conseil supérieur des programmes) et membre du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN)



Comment avez-vous travaillé au sein du groupe de travail ?

« L'écriture d'un projet de programme est une tâche difficile, exigeante, dans laquelle nous nous sommes fortement engagés, alors que nombre d'entre nous continuaient à mener leur activité professionnelle. De janvier à juillet, dans des formes de travail diverses, nous avons tenté de parvenir à des consensus (ce qui n'a pas toujours été possible et on peut le repérer à la lecture) afin de tenir compte de la diversité de nos approches. Chacun a mesuré l'énorme responsabilité qui nous incombait dans un vrai souci de favoriser l'entrée de tous les enfants dans les apprentissages. Nous avons cruellement manqué de temps pour faire aboutir l'ensemble, mais je pense qu'il y a de réelles avancées, sur des points essentiels. »

Ce projet de programme pour l'école maternelle montre une rupture nette avec les programmes de 2008. Quel regard portiez-vous sur ces programmes ?

« Il y a eu consensus sur le fait que les programmes de 2008 accentuaient la tendance de l'école maternelle à la primarisation, comme le

dénonce en d'autres termes le rapport des inspecteurs généraux paru en 2013. Ces programmes proposaient une approche techniciste des apprentissages, en termes de contenus, sans réflexion sur les conditions requises pour y entrer. Ils ne pouvaient permettre aux enseignants de penser leurs pratiques au regard des difficultés rencontrées par nombres d'enfants. Par ailleurs, ils ne permettaient pas aux enfants d'opérer le délicat passage au statut d'élève en ne donnant pas à tous, les clefs qu'une majorité d'entre eux ne peut trouver qu'à l'école. »

Qu'en est-il des programmes de 2002 ? Vous n'êtes pas retournée en arrière mais vous ne les avez pas complètement mis de côté non plus. Quelles orientations avez-vous souhaité mettre en avant ?

« Tout d'abord, il y a une ambition pour tous les élèves en nous appuyant sur la loi d'orientation qui affirme que « tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser ». « Tous capables » est enfin inscrit dans la loi, ce qui engage une rupture dont on n'imagine pas les effets car tout le système est désormais fondé sur l'égalité des chances. En outre, nous sommes conscients qu'il ne suffit pas de le

décréter, nous avons travaillé à définir les conditions pour que cette avancée progressive majeure permette une véritable égalité des enfants devant les premiers apprentissages scolaires.

Un chapitre transversal réaffirme que l'école est l'espace social où les enfants viennent pour apprendre dans des modalités spécifiques : c'est là qu'ils vont progressivement apprendre à mettre à distance leur expérience, dans la diversité des usages du langage. Ce faisant ils apprennent à comprendre ce qu'est l'école, ce que l'on y fait. Ils vont y apprendre avec les autres, particularité de l'école, pour construire une pensée singulière. La mission de l'école maternelle est de doter tous les enfants, en particulier ceux qui n'ont que l'école pour entrer dans les apprentissages scolaires, des outils qui leur permettent de comprendre ce qu'elle requiert. L'école maternelle n'est plus le lieu pour vivre ensemble seulement (elle y prépare), mais pour apprendre ensemble : elle est enfin reconnue vraiment comme école avec le fait qu'apprendre ensemble est beaucoup plus riche et démocratisant que le devenir élève des programmes de 2008.

Devenir élève exige du temps, car ce n'est en rien naturel ou spontané, mais relève d'une longue construction, non linéaire.

Les programmes doivent prendre en compte

« On ne peut refondre les programmes sans en appeler à la professionnalité des enseignants. »

conjointement une conception des contenus à transmettre et les modalités pour y parvenir : l'apprentissage doit être outillé et ouvrir à la culture dans toutes ses dimensions, sans hiérarchie entre les domaines. Nous nous sommes attachés à apporter une approche culturelle et non techniciste des apprentissages.

Parce qu'il ne suffit pas de proclamer que la maternelle est une étape décisive dans la scolarité, et en pensant à ce qu'est l'exercice du métier, le groupe s'est attaché à définir les contenus à transmettre. Au regard de cette exigence le texte dit « texte court », publié contre l'avis de la majorité du groupe, ne peut en aucun cas être un outil pertinent pour exercer le métier dans une logique de refonte des programmes, pas plus qu'il ne peut permettre à tous les parents de comprendre ce qui se fait à l'école maternelle.

Le groupe a mené une réflexion sur les conditions de réussite : l'apprentissage est un processus où l'action est première, exige

la possibilité d'explorer, de chercher, et nécessite une mise en questionnement, l'exercice de la réflexion pour que les apprentissages aient effectivement lieu. En effet, il ne suffit pas d'agir ou de vivre des expériences pour apprendre, encore faut-il une formalisation de ces actions, de ces expériences par les enseignants eux-mêmes, puis progressivement par les élèves.

Pour le groupe, il ne s'agit pas de programmes de plus mais de l'apport de réelles avancées. Ils sont imparfaits, pas totalement aboutis (particulièrement le texte langage, pour lequel les enjeux sont essentiels et complexes), ce qui rend essentiel que les enseignants s'en emparent, y réfléchissent dans leurs écoles. C'est la condition pour que soit effective l'entrée de tous les enfants dans les apprentissages, qui est le sens même de notre métier, car on ne peut refondre les programmes sans en appeler à la professionnalité des enseignants.

Propos recueillis par Emeline Crausaz

L'avis du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, ce sont des propositions qui vont dans le bon sens. Cadrée par un cycle unique, l'école maternelle conforte sa place fondamentale de première étape dans la réussite des élèves : une première école, indispensable dans la lutte contre les inégalités. Des vecteurs de la réussite sont rappelés : le rôle déterminant de la famille, celui du travail en équipe, du travail avec les partenaires et notamment les ATSEM. La scolarisation des moins de trois ans est, elle aussi, pointée comme importante dans le dispositif de réussite de tous. Le groupe réaffirme également la nécessité que les élèves aient du temps pour apprendre : pas d'apprentissages prématurés, une pédagogie évolutive, adaptée à l'âge et au développement de ces élèves en bas âge. Les activités motrices, sensorielles et artistiques sont développées afin de stimuler tout autant l'imagination et la créativité que le développement de la pensée logique ou l'expression corporelle.

Par ailleurs, le rôle fondamental du langage, oral et écrit, est rappelé, mais comporte des zones floues qui devront être éclaircies. L'évaluation des élèves, quant à elle (document d'accompagnement à venir), devra participer à ce travail de valorisation de l'élève et de son travail.

L'école maternelle doit aussi assurer l'acquisition des règles de vie en société, l'égalité entre filles et garçons et l'intégration des enfants en situation de handicap. Les enseignants ont besoin de repères et de guides pour s'adapter à des situations diverses et quelquefois extrêmement compliquées.

Il est primordial aujourd'hui de proposer un accompagnement et une formation de qualité pour les enseignants, notamment concernant les documents d'accompagnement qui sont fortement attendus.

C'est quand la récré ?

Une année en petite section

Professeur des écoles depuis 10 ans, Emilie HANROT raconte, comme dans un journal de bord, une année en petite section de maternelle dans sa classe. Ce livre nous plonge directement dans son quotidien au sein de sa classe au milieu de ses élèves, avec les parents d'élèves, ses collègues, sa hiérarchie. Témoignage d'une collègue parisienne qui nous livre sans enrobage ses doutes, ses surprises, ses joies, ses réussites, ses coups de gueule aussi et ses déboires !



Qu'est-ce qui vous a donné envie d'écrire ce livre ?

A un dîner de vacances, j'ai parlé de mon métier à mon voisin de table, trader à la City. Autant, j'arrivais très bien à m'imaginer l'univers dans lequel il travaillait, autant lui était très surpris de découvrir les réalités de mon quotidien. Il était tour à tour ébahi et amusé de mes anecdotes. Quelques jours plus tard, c'était la rentrée et je me suis mise à tenir mon journal de bord. Pour le plaisir de faire découvrir ma vie d'institut, pour répondre à la question que l'on me pose souvent : « Mais comment fais-tu avec trente élèves de trois ans ? ». Et puis ça fait un bien fou de raconter ses moments de galère. Ça permet de dédramatiser.

Les parents semblent prendre beaucoup de place dans votre quotidien. Comment définiriez-vous les rapports entre enseignants et parents ?

Les parents me confient ce qu'ils ont de

plus cher au monde. Ils attendent beaucoup de moi. Je ne suis sans doute pas toujours à la hauteur mais je fais de mon mieux. Quand la confiance est mutuelle, tout se passe bien. Dès que l'un ou l'autre se met à douter, cela peut devenir explosif ! Ce n'est pas simple de faire des remarques aux parents. Pour certains je suis « une super maîtresse ». Pour d'autres, je suis « la pire-bonne-femme-rigide-sans-cœur-au-monde qui soit ». Et ça ne me réjouit pas.

Dans votre blog, vous évoquez l'histoire de Mahmoud (prénom modifié), on voit qu'il arrive que vos certitudes soient ébranlées.

Oui... Je pensais que Mahmoud faisait des caprices d'enfant gâté et j'aurais bien voulu que sa mère intervienne. J'ai compris plus tard que c'était complètement l'inverse. Cette maman n'était pas dépassée par son fils de trois ans mais par sa situation. Expulsée de son logement, le soir, elle allait dormir dans un hôtel minable, le lendemain, sans doute ailleurs, sa

famille et ses valises sous le bras.

Quel est le secret pour venir avec plaisir à l'école tous les jours ?

Soyons honnête, certains jours c'est dur, mais j'ai beaucoup de chance. J'adore ma salle de classe. Elle est immense et ensoleillée, ça joue beaucoup sur mon moral. Ensuite, j'ai des collègues géniales sur lesquelles je peux compter et qui m'apprennent beaucoup. J'adore les voir travailler et piquer leurs idées. Je lis aussi, sur la communication, les rapports entre adultes et enfants, sur les méthodes dites « alternatives ». Je crois que je n'arrêterai jamais de me former et d'essayer des choses nouvelles pour faire évoluer ma pratique. Je crains beaucoup la routine, donc pas question de m'encroûter. Et puis, pour finir, j'aime foncièrement les enfants. Je me sens bien avec eux et j'adore les faire rire.

Propos recueillis par Emeline Crausaz



Extraits

« 18 heures. Je m'apprête à rentrer chez moi. Dans le couloir, Fatoumata me regarde enfilier mon manteau. - Maîtresse, tu t'en vas déjà ? Tu pars à ton travail ? J'veux pas que t'en partes. »

« Alors, tel l'enfant de Shiva et du Monstre de Tasmanie, je déploie mes bras multiples (ceux qui poussent le jour de l'obtention du diplôme de professeur des écoles) et je me mets à tourbillonner et, simultanément : je débouche une colle, rassieds un enfant, échange des ciseaux, ferme une blouse, prépare de nouvelles feuilles, éponge de l'encre, éteins la radio, encourage les ramollos, aide deux maladroits à la découpe, retrouve le gros sapin égaré, rafistole un livre déchiré, refais un lacet, réponds à dix sollicitations, rebouchonne des feutres, vérifie que tout se passe bien aux WC, tape dans les mains, clap ! clap ! clap ! On range tout, c'est l'heure de déjeuner, ouf ! »

Formation initiale

On avance... trop lentement !

Suite aux différents groupes de travail sur la formation initiale et aux rencontres entre le SNUipp-FSU, la direction de l'ESPE et l'académie, l'administration semble tirer des leçons de la mise en place du nouveau master. Cette rentrée voit la mise en place de quelques aménagements des années de master, mais il faudra aller plus loin pour une formation de qualité de nos futurs collègues !

Réorganisation des années de Master

Le SNUipp-FSU a dénoncé la réforme dite de Masterisation et le passage du recrutement des PE à Bac+5. Le retour du concours en fin de M1 (4ème année après le bac) est donc une première avancée, elle permet de réorganiser une année de formation professionnelle post concours, mais attention à ne pas crier victoire trop vite !

Avant la « Masterisation » en 2008, l'alternance se faisait un jour par semaine en classe et le reste du temps en retour de formation à l'IUFM. C'était le stage filé à tiers temps déjà décrié à l'époque car il demandait une charge de travail considérable. Les stagiaires se retrouvent aujourd'hui dans une situation encore plus lourde. Ils travaillent à temps complet dont la moitié de la semaine à l'école et le reste du temps en formation à l'ESPE, avec pour certains un master à valider, et pour tous un mémoire professionnel à rédiger.

Pour pallier la lourdeur des années de formation, le SNUipp-FSU considère que la formation initiale des enseignants doit être conçue sur trois ans avec une entrée dans le métier beaucoup plus progressive : un temps de classe post concours réduit, une réflexion sur le métier poussée mais répartie dans la durée avec une alternance pensée en lien avec la formation continue. Le Snuipp-FSU a toujours demandé à ce que les deux années de formations soient validées comme master professionnel.

Réintervention des formateurs du premier degré

Avec la « masterisation » les maîtres formateurs avaient été évincés des enseignements dispensés à l'ESPE. Ils n'intervenaient plus que lors des visites évaluatives. La réflexion collective et l'intervention du SNUipp-FSU ont permis le retour des maîtres formateurs dans la formation des étudiants et des stagiaires du concours rénové. La qualité de la formation initiale devrait s'en trouver améliorée si les équipes pluri-catégorielles (formateurs de terrain et formateurs ESPE) peuvent travailler ensemble.

Nous restons vigilants quant aux modalités d'intervention et de préparation des modules de formation professionnelle : il ne s'agit pas de juxtaposer les compétences de chacun mais bien que PEMF et formateurs-ESPE travaillent ensemble et selon les mêmes objectifs.

Maintenir le cap du nombre de postes offerts au concours

Depuis 2008, non seulement le nombre de postes au concours avait fortement diminué (228 postes en 2008, 158 en 2009, 124 en 2010, 60 en 2011 !) mais la liste complémentaire n'avait plus été ouverte. Le double concours en 2014 (230 postes ouverts au concours exceptionnel et 200 pour le concours rénové) a permis d'offrir plus de postes au recrutement.

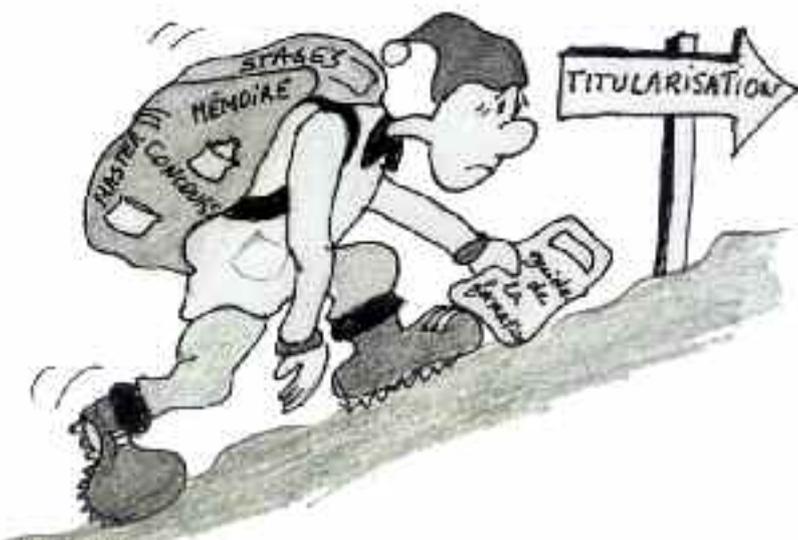
Ce nombre ne permettait pas de combler tous les besoins de l'année scolaire à venir. Aussi, devant le manque flagrant d'enseignants dans les écoles, le Snuipp-FSU a demandé et a obtenu l'ouverture de la liste complémentaire. Les 60 premiers stagiaires de cette liste ont été recrutés cet été. Ces stagiaires ont le même statut que ceux recrutés sur liste principale : 50% dans une classe et 50% à l'ESPE. Mais pour continuer à rattraper les suppressions de postes

du précédent gouvernement ce n'est pas suffisant. Il faut continuer à recruter massivement et offrir un nombre conséquent de postes au concours 2015.

Baisse inacceptable de la rémunération des débutants

Lors de la « masterisation », la promesse de revalorisation des débuts de carrière avait fait entrer les stagiaires (PES) à l'échelon 3. Aujourd'hui les stagiaires (M2/FSTG) entrent à l'échelon 1. Un lauréat du concours 2014 nouvelle version touche donc à son entrée dans le métier 1368 € net. Si l'on fait une projection 5 ans plus tard : un enseignant qui a passé le concours 2014 nouvelle version aura gagné 4950 € net de moins qu'un enseignant qui a passé le concours 2014 ancienne version. Pas étonnant que l'on assiste à une crise du recrutement dans l'enseignement ! Le SNUipp-FSU demande que les tous lauréats du concours entrent dans le métier à l'échelon 3.

Audrey Boulet de la Vallée



Retour sur l'université de printemps

La première université de printemps organisée par le SNUipp-FSU Paris a été une réussite tant du point de vue de la participation que de la qualité des intervenants et des débats.

Stanislas Morel et Pierre Périer sont intervenus lors cette université dans le cadre du débat «Quels leviers pour lutter contre les inégalités scolaires ?». Ils ont accepté tous les deux de prolonger l'événement dans nos colonnes.

Comment a évolué la notion d'échec scolaire entre les années 80 et les années 90 ?

Stanislas Morel

Dans les années 80, l'échec scolaire tendait à être interprété comme le revers de la médaille d'un progrès sans précédent lié à la massification scolaire. L'ouverture des enseignements secondaire et supérieur aux enfants issus des classes populaires conduisait à une élévation générale du niveau d'instruction sans pour autant gommer les inégalités sociales. L'échec scolaire était alors associé au problème des « banlieues » et des « jeunes de cités » et était mis en relation avec d'autres problèmes sociaux (chômage, délinquance, intégration, etc.). Cette définition territorialisée du problème a conduit à la création des ZEP au début des années 80. L'espoir de réduire les inégalités scolaires grâce à des politiques de discrimination positive et à des améliorations pédagogiques (comme la mise en œuvre d'une pédagogie rationnelle ou différenciée) maintenait la validité du projet démocratique initial. Malgré l'échec scolaire et la persistance des inégalités, le niveau monte, disait-on.

Dès le début des années 90, on assiste à une redéfinition de la notion, sans que les discours d'égalisation des chances ne disparaissent complètement. Jusqu'alors l'échec scolaire est un phénomène aux contours flous. Les critères qui permettent de caractériser la population d'élèves « en échec » sont en effet multiples. Dans le contexte de rationalisation des politiques publiques, il fallait lui donner une définition plus précise, basée sur des critères « objectifs ». C'est le critère de l'absence de diplôme qui fut retenu : l'échec scolaire désigne principalement aujourd'hui les jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune certification, soit 15 à 20 % d'une classe d'âge (150 000 élèves chaque année en France). En outre, les enquêtes, qui montrent que ces élèves sont en difficulté dès les premières années de leur scolarité, mettent en évidence l'existence de destins scolaires sur lesquels l'école n'a pas pris. Cette redéfinition de la question de l'échec

scolaire ne résulte pas seulement de logiques administratives, elle s'inscrit également dans les stratégies d'acteurs (chercheurs, experts, hauts fonctionnaires) dont l'objectif est de mobiliser le thème de l'échec scolaire ainsi redéfini pour dénoncer les effets des politiques de démocratisation du système éducatif telles qu'elles ont été majoritairement pensées jusqu'à maintenant. Selon eux, ces politiques ont contribué à la formation d'une école à deux vitesses : d'un côté, une élite particulièrement performante ; de l'autre, des « laissés pour compte » qui, d'après ce que montrent les enquêtes internationales – comme PISA –, ne profitent pas de cette élévation générale et dont la situation se dégrade au fil du temps. Leur niveau baisse, dit-on aujourd'hui. La remise en cause de la démocratisation s'est donc faite au nom des élèves les plus en difficulté : une école qui ne se soucie pas des vaincus de la compétition scolaire ne saurait être juste.



Stanislas Morel est sociologue, maître de conférences à l'université de Saint-Étienne, laboratoire Éducation, cultures et politiques. Il se consacre actuellement à l'analyse de la construction sociale du problème de l'échec scolaire, en particulier sous l'angle du processus en cours de médicalisation et de psychologisation des difficultés scolaires à l'école primaire.

« la remise en cause de la démocratisation s'est donc faite au nom des élèves les plus en difficulté »

Comment la loi Fillon en 2005 s'inscrit-elle dans cette remise en cause ?

La redéfinition de l'échec scolaire a conduit à la formulation de deux priorités éducatives : le recentrage sur les savoirs fondamentaux et l'individualisation du traitement de la difficulté scolaire. On retrouve ces deux aspects dans la loi Fillon.

D'une part, l'introduction du socle prétend traiter le problème de l'échec scolaire dès l'école primaire. Les premières années de la scolarité obligatoire sont décisives car les élèves y acquièrent les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter), dont la maîtrise conditionne l'ensemble de leur parcours scolaire. En s'assurant que les élèves apprennent les savoirs et savoir-faire fondamentaux, on pense réduire les inégalités et rendre l'école plus juste. Ainsi le socle est un outil visant à la réussite des plus faibles.

Il comporte néanmoins incontestablement le risque d'une école à deux vitesses. D'autre part, la loi Fillon introduit l'individualisation des apprentissages pour les élèves en difficulté sous des formes variées : différenciation au sein de la classe, création de dispositifs d'aide personnalisée, mise en œuvre de programmes personnalisés de réussite éducative, etc.

L'individualisation est actuellement perçue, en France comme en Europe, comme le moyen le plus efficace de lutter contre l'échec scolaire.

Quelle conception de l'échec prédomine aujourd'hui ?

La multiplication des dispositifs ciblant les élèves en difficulté repose sur une catégorisation en termes d'« élèves à besoins éducatifs particuliers », c'est-à-dire tout type d'élèves pour lesquels il serait nécessaire de

particulariser l'enseignement. Ce type d'approche perd souvent de vue les logiques sociales et collectives à l'origine des difficultés des élèves.

L'omniprésence de ces modes de ciblage des élèves en difficulté a, notamment, contribué à banaliser l'analyse de l'échec scolaire en des termes individuels et

Pourquoi les familles populaires se retrouvent souvent en difficulté dans leur relation avec l'école ?

Pierre Perrier

L'institution scolaire attend de voir les parents impliqués dans la scolarisation des enfants et disponibles pour répondre aux attentes des enseignants et de l'école avec une idée présumée ou plutôt un impensé : les parents sont en capacité d'aider leur enfant, de s'approprier les normes et codes de l'école. En réalité, on le constate aisément, les parents sont très inégalement dotés et compétents face à ce type d'attentes implicites, de sorte que l'on crée avec les « meilleures intentions », la figure de parents « incapables », c'est-à-dire « déviants » par rapport aux normes de l'institution. L'obligation morale du partenariat entre l'école et les familles s'adresse implicitement à un parent « idéal », plus proche des classes moyennes et supérieures.

Quelle compréhension les parents ont-ils des demandes de l'école ?

Ainsi, la question, si évidente en apparence, de l'échange avec les parents, fait problème. On peut invoquer plusieurs raisons : les difficultés de maîtrise de la langue mais aussi les difficultés à argumenter, à se faire comprendre, à faire entendre sa « voix », et que l'on y prête attention ; le sentiment que le pouvoir est du côté de l'école et que les parents sont dépossédés de leur enfant, le risque d'être mal perçues et mal jugées donc, un risque de stigmatisation chez ces familles lorsqu'elles sont confrontées aux difficultés de l'enfant, sachant qu'elles connaissent par ailleurs des difficultés récurrentes dans la vie sociale (emploi, logement,...).

Il existe des obstacles pratiques mais aussi des droits d'entrée symboliques pour franchir le seuil de l'école, du portail ou de la classe : des seuils de légitimité où l'on est plus ou moins autorisé.

Comment trouver la « bonne distance » pour les parents qui sont dans la méfiance ou dans la crainte (la « peur »), qui éprouvent un sentiment d'impuissance mais aussi de domination face à l'école et aux enseignants ? En ce sens, il peut y avoir des effets

médico-psychologiques, ce qui peut conduire à reléguer au second plan les facteurs socio-pédagogiques à l'origine des difficultés d'apprentissage.

Propos recueillis par Denis Parès

pervers à vouloir rapprocher les parents de l'école, à leur demander de se comporter comme des « parents d'élèves ». Car cela contribue à souligner la distance ou l'absence de certains et à creuser l'écart entre les membres des classes moyennes ou supérieures, acculturés à l'école, et les familles populaires ou immigrées qui n'ont guère fréquenté l'école et portent un passé scolaire parfois douloureux. La culture scolaire joue la connivence culturelle avec certains, se frotte et se heurte à la dissonance avec les autres....

Loin de s'adresser à tous, l'école met à distance une partie des parents car il y a non rencontre ou non communication avec ces parents « absents » qui vont être assimilés à des parents désintéressés ou démission-

« la culture scolaire joue la connivence culturelle avec certains parents, se frotte et se heurte à la dissonance avec les autres »

naires. Or leur position est avant tout l'expression de leur impuissance face à l'école. Les rapports relèvent alors d'un différend qui porte sur les règles de l'échange, sur les rôles et responsabilités des uns et des autres, sur la division du travail scolaire. L'absence de complémentarité et d'accord se fait au désavantage des parents qui ne peuvent pas suivre leurs enfants ou le travail scolaire. Les inégalités se renforcent pas ce biais et fécondent le sentiment d'injustice, profond, quoique rarement exprimé comme tel.

Quelles propositions portez-vous pour retrouver un dialogue avec ces familles ?

L'idée, c'est de reconnaître et de comprendre les parents, s'appuyer sur leurs compétences et ne pas leur demander d'être ce qu'ils ne sont pas ou ne pourront pas devenir. Ainsi, nombre de parents ont pour norme de ne pas intervenir et de faire confiance à l'école. Il importe dès lors de délimiter des domaines de compétences et rôles des uns et des autres. Il y a un enjeu à reconnaître les formes d'implication des parents en valorisant ce dont ils sont capables, à leur mesure, et se dire que tout un

Dernière publication

La médicalisation de l'échec scolaire,

*à paraître début octobre 2014,
La Dispute*



Pierre Périer est sociologue, professeur en Sciences de l'éducation à l'université de Haute-Bretagne, Pierre PERIER est membre du Centre de Recherche sur l'Education les Apprentissages et la Didactique (CREAD).

ensemble de signes, en partie invisibles, témoigne de la place symbolique faite à l'école et dans l'espace domestique. Ou encore, comment donner une voix à ces parents et créer les conditions d'accès à leurs droits (que beaucoup ignorent) ? Comment associer les parents sans vouloir les conformer, ne pas les mettre (plus) en difficulté, ni les culpabiliser ? Bref, inventer un langage commun qui fonde l'accord et l'égalité.

Propos recueillis par Denis Parès

Dernière publication





EN CAP,
JE VOTE
SNUIPP



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ

EN CT,
JE VOTE
FSU



À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelé à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'Éducation nationale. Le vote sera électronique.

ÉTAPE 1

POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE, ACTIVEZ VOTRE ESPACE ÉLECTEUR

POUR VOTER, IL FAUDRA CRÉER VOTRE COMPTE ÉLECTEUR. IL VOUS PERMETTRA :

- > de consulter les scrutins pour lesquels vous serez appelés à voter,
- > de récupérer votre identifiant de vote, de créer ou recréer votre mot de passe
- > d'accéder au bureau de vote en ligne.



1

CRÉER SON COMPTE

Dès le 22 septembre*

- > créez votre compte électeur
- > créez votre mot de passe

www.education.gouv.fr/electionspro2014

Ce mot de passe sera celui que vous utiliserez pour voter.

*jusqu'au 4 décembre

2



CONFIRMER LA CRÉATION DE SON COMPTE

Un mail vous sera adressé dans votre messagerie professionnelle.
Cliquez sur le lien de confirmation.

NE PAS
CONFONDRE
messagerie
professionnelle
et I-Prof

Trouvez
votre messagerie
professionnelle

<http://elections2014.snuipp.fr/messageries>

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE,

VOTEZ
SNUIPP-FSU

VOTER,
C'EST FACILE!
<http://www.education.gouv.fr/electionspro2014>
snuipp.fr

Ecole à Paris

Le SNUipp-FSU rencontre Mme la Maire de Paris

Attaché à son indépendance, le SNUipp-FSU n'avait pas souhaité rencontrer les candidat-es lors des dernières élections municipales. En revanche, le syndicat a tenu à rencontrer Mme Hidalgo dès septembre pour l'interroger sur les orientations de son action pour les 6 ans à venir et pour porter les revendications des personnels. Loin d'oublier les conflits qui nous ont opposé à la Ville, le SNUipp-FSU estime qu'un travail avec la mairie peut et doit faire avancer nos revendications en terme de conditions de travail et d'égalité des écoles.

Une action qui serait tournée vers les quartiers populaires

La Maire a présenté ses orientations générales sur la mandature. Dans le respect des compétences de la mairie, elle a annoncé vouloir maintenir voire intensifier les moyens consacrés à l'école par la Ville, notamment en terme de rénovation et de création de nouvelles écoles. La Maire souhaite d'ailleurs mieux travailler avec les enseignant-es sur la rénovation et la conception de nouvelles écoles.

Le SNUipp-FSU a indiqué que dans certains arrondissements, la rénovation des écoles n'était pas à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre et qu'une égalité de traitement entre tous les arrondissements était indispensable.

Par ailleurs, la Maire de Paris a insisté sur sa volonté d'intensifier l'action de la Ville dans les quartiers populaires.

De son côté, le SNUipp-FSU a informé la mairie du lancement d'une grande enquête sur l'équipement des écoles, notamment en matière numérique afin d'améliorer les conditions d'enseignements des professeurs et d'apprentissage des élèves. La Maire de Paris s'est dit prête à travailler avec le SNUipp-FSU sur cette question.

Enfin, le SNUipp-FSU a interpellé Mme Hidalgo sur le budget alloué aux classes de découvertes, classes à Paris... et lui a rappelé qu'un point était en cours avec son adjointe et la Dasco.

Avec quel budget ?

Le SNUipp-FSU a demandé des garanties à la Maire de Paris sur la pérennité des PVP. Mme Hidalgo a alors souligné que, malgré un budget contraint, les PVP étaient une richesse pour l'école à Paris et qu'il n'était pas question de remettre en cause ce dispositif. Pour le SNUipp-FSU, le manque de PVP dans certaines écoles nécessite l'ouverture d'un nombre de postes suffisants au prochain concours après des années de gel. Le syndicat ne manquera pas d'interpeller la Ville une fois les chiffres connus.

La Maire de Paris a mis en avant la décision de l'an passé de recrutement d'une ASEM

pour les moyennes sections de maternelle. Le SNUipp-FSU a indiqué que même si ce n'était pas rien, cette décision avait été prise pour compenser la participation des ASEM aux ARE. Le syndicat continue de revendiquer une ASEM par classe et leur remplacement en cas d'absence.

Enfin, le SNUipp-FSU a demandé des engagements clairs concernant les décharges de direction financées par la Ville. Mme Hidalgo a souligné l'importance du rôle des directeurs/trices et a indiqué que la suppression des décharges n'était pas à l'ordre du jour pas plus que celle des indemnités.

Rythmes scolaires

Le SNUipp-FSU reste opposé à la réforme Peillon et à son application parisienne et a rappelé son exigence de remettre le temps scolaire au centre du fonctionnement des écoles. Ses représentants ont tenu à aborder des points précis : la formation des animateurs le turn-over qui touche certaines écoles et le problème des locaux.

La Maire de Paris a rappelé le plan de « déprécarisation » des animateurs décidé par la Ville. Pour le SNUipp-FSU, ce plan est nettement insuffisant. Elle a également annoncé la mise en place d'un plan de formation ambitieux, plan dont le contenu n'est pas encore connu. Il s'agira de juger sur pièce.

Concernant l'exiguïté des locaux, le syndicat a demandé à la Ville que les élèves sortent plus des écoles pendant l'ARE. La Maire de Paris a reconnu le problème et a souligné que cette volonté était partagée et qu'elle avait donné des consignes en ce sens.

Enfin, soulignant les difficultés de fonctionnement qu'il pouvait y avoir entre les REV et les directeurs/trices dans un certain nombre d'écoles, le SNUipp-FSU a rappelé que les compétences devaient être encore clarifiées.

Pour finir, le SNUipp-FSU a tenu à aborder deux problématiques spécifiques.

Scolarisation des élèves en situation de précarité

Le SNUipp-FSU a rappelé son exigence quant à la scolarisation des élèves en situation de précarité, notamment les Roms et les familles logées par le 115. En cette rentrée, le syndicat a été saisi par différents cas de refus basés sur des arguties administratives. La Maire a indiqué être très vigilante sur cette question et a insisté sur son attachement à l'éducation pour tous. Mme Cordebar, son adjointe aux affaires scolaires, a indiqué qu'elle interviendrait pour tout dossier que lui signalerait le SNUipp-FSU.

Logement des professeurs des écoles à Paris

Le SNUipp-FSU a insisté sur les difficultés de logement des professeurs des écoles parisiens en raison de la faiblesse de nos salaires. Le syndicat a indiqué qu'en premier lieu, il portait des revendications auprès de l'Etat, notamment l'augmentation de l'indemnité de résidence versée aux enseignant-es et la hausse du nombre de logements à disposition des enseignant-es. Cela dit, le SNUipp-FSU a interrogé la Maire sur ce que la Ville pouvait proposer dans ce cadre. Après s'être dit très sensible à cette question, Mme la Maire a indiqué qu'elle s'adressait régulièrement à l'Etat pour qu'il fasse plus pour loger les fonctionnaires au service des parisiens et qu'elle était prête à étudier différentes possibilités dans le cadre de la réforme plus globale du logement menée par la Ville en ce moment. Le SNUipp-FSU ne manquera pas de revenir sur cette question prochainement.

Enfin, le SNUipp-FSU a rappelé sa revendication d'augmentation de l'indemnité versée par la Ville aux instituteurs/trices lorsqu'ils ne sont pas logés.

**Jérôme Lambert, Denis Parès,
Antonella Pereira**

Des avancées, mais insuffisantes !

La circulaire n° 2014-083, paru au Bulletin officiel du 10 juillet 2014, cadre les conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap-AESH. Elle représente une nouvelle étape de professionnalisation des AVS, sans toutefois mettre fin à la précarité.



Des conditions de recrutement dans la logique de la précarité

Seuls les Assistants d'éducation (AED), ayant totalisé 6 années sans interruption supérieure à 4 mois dans la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap, sont éligibles au CDI. En sont exclus, celles et ceux qui ont effectué leurs missions en contrat de droit privé (CAE-CUI), ou ceux et celles qui, quel que soit leur contrat, ont exercé des missions autres que l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Si d'après l'article L. 917-1 du code de l'éducation, les nouveaux contrats à durée déterminée concernant les AESH peuvent être conclus pour une durée maximale de trois ans, à la rentrée, les contrats ont été reconduits pour une durée d'un an, laissant une fois de plus ces personnels dans l'expectative d'un renouvellement de leur contrat. De même, les AED « CDIés », en tant qu'agents non titulaires de la Fonction publique, ne peuvent permuer. En effet, s'ils emménagent dans un autre département, ils devront faire les démarches pour obtenir un emploi AESH et ne l'obtiendront que si le budget de leur nouvelle académie le permet.

Temps partiels imposés et salaires de misère

Les textes en vigueur stipulent que la quotité de travail des CDI, doit être au moins égale à celle du précédent contrat en CDD.

Ainsi de nombreux personnels AESH recrutés par CDI à la rentrée sont soumis à un temps partiel imposé. A Paris, de nombreux personnels recrutés par CDI ou CDD, l'ont été sur la base d'un temps partiel représentant 65 % (ce qui correspond à 27 h dans le premier degré).

La nouvelle grille salariale des AESH débutant à l'indice 313 (1239,48 euros net pour un temps plein), ceux-ci percevront un salaire d'environ 800 euros. Une éventuelle augmentation pourra avoir lieu dans le cadre d'un examen triennal au cours duquel seront appréciées la valeur professionnelle et la manière de servir. Ainsi, les personnels

AESH verront, au mieux, leur salaire augmenter de 198 euros au cours de l'ensemble de leur carrière (indice terminal 363).

Le SNUipp-FSU Paris dénonce la poursuite de l'embauche en contrat précaire des personnels AESH et malgré les maigres avancées, la pérennisation de la précarité par le biais des temps partiels imposés. Il dénonce également les conditions de ceux et celles qui continuent à être embauchés sous contrats de droit privé et qui sont payés 20h alors qu'ils en effectuent davantage.

Le SNUipp-FSU Paris revendique un statut de la Fonction publique pour toutes et tous les AVS et ce quel que soit leurs missions, ce qui permettrait aux agents titularisés de bénéficier, d'un salaire décent et plus attractif, d'une formation de qualité et la certitude de retrouver leur emploi à chaque rentrée scolaire.

Ce statut permettrait également d'assurer une continuité du service public par la mise en place d'un volant de remplaçants, ainsi que la possibilité pour les personnels en poste de changer de départements tout en étant assurés de retrouver un emploi dans la nouvelle académie.

Agnès Duguet et Sylviane Charles

Dernière minute : audience au rectorat

LE SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont été reçu par la Secrétaire générale et le DRH le 1er octobre.

Ils ont dénoncé les dysfonctionnements dans la gestion des personnels AESH, dysfonctionnements provoqués semble-t-il par une réorganisation du circuit administratif. Résultat, de nombreux contrats ne sont pas signés près d'un mois après la rentrée alors que les collègues sont en poste, les salaires ne sont pas versés pour une cinquantaine de personnes alors même que les contrats sont signés ... L'académie a reconnu ces problèmes et a assuré tout mettre en oeuvre pour que les situations individuelles soient traitées le plus rapidement possible et que le dispositif d'accueil d'urgence soit amélioré. Le DRH a précisé à notre demande que les personnes seraient bien rémunérées pour tout le mois de septembre quelle que soit la date de signature du contrat.

Par ailleurs, il a annoncé que les personnes touchées par la baisse de quotité de de 75% à 65% seraient rétablies à 75%.

Le SNUipp-FSU a d'autre part insisté sur l'urgence de pourvoir tous les postes d'AVS. A ce jour l'Académie n'a pas fourni de chiffre, mais nous savons que ce sont plusieurs dizaines de personnes qui manquent à l'appel. Cela renvoie bien entendu à la question du statut de ces personnels.

Une urgence Augmenter les salaires

Enseignant-es mal payés : un énième constat de l'OCDE

L'OCDE vient une nouvelle fois de confirmer ce que le SNUipp-FSU dénonce depuis des années : les enseignant-es des écoles sont mal payés ! Dans le primaire, l'écart entre le salaire moyen annuel des enseignant-es du premier degré français et celui des enseignant-es des autres pays de l'OCDE est important : 35.432 euros en France contre 41.300 dans l'OCDE. Les salaires sont bien plus élevés au Royaume-Uni, et en Allemagne où les salaires des débutant-es sont quasiment le double de ceux pratiqués en France.

Sur le temps de travail, en 2012, les enseignant-es du primaire ont fait en moyenne 936 heures par an : c'est 156 heures de plus que la moyenne de l'OCDE (780 heures), réparties sur un nombre de semaines (36) inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (38).

Déjà en 2012, l'OCDE avait montré que le salaire des enseignants français ayant 15



ans d'ancienneté avait diminué de 8% entre 2000 et 2010, une exception mondiale avec le Japon ! Dans le même temps, le salaire moyen au sein des pays de l'OCDE avait

progressé de 22%.

Deux explications à ce constat inacceptable : le gel du point d'indice depuis juillet 2010 et la hausse des cotisations sociales. La fin du jour de carence et la prime ISAE obtenues par les mobilisations passées sont loin de combler la chute libre de notre pouvoir d'achat.

Avec la FSU, se mobiliser pour une augmentation des salaires !

Seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. En septembre, la FSU a invité les autres syndicats à une réunion intersyndicale et a proposé une action à l'automne, les modalités étant discutables. Nous nous sommes alors heurtés au refus de certaines organisations qui comme l'Unsa et la Cfdt ont mis en avant la présence des élections professionnelles pour bloquer toute action unitaire.

De nouvelles initiatives seront prises prochainement.

Le SNUipp et la FSU revendiquent :

- La fin du gel avec une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice ;
- La refonte de la grille indiciaire avec l'accès de tous et toutes à l'indice terminal 783 (dernier échelon de la Hors classe) ;
- L'augmentation immédiate de l'ISAE.



Fonction publique Stop aux idées reçues

Plus la crise économique et sociale se prolonge, plus les discours divisant les citoyens se multiplient. Alors que la croissance est en panne, que l'on parle beaucoup du déficit public, on entend dire que ce serait « la faute des fonctionnaires ». Les agents de la fonction publique qui représentent au total plus de 5 millions de personnes en France, seraient « trop nombreux », « pas assez efficaces ». Ils seraient « mieux payés que les salariés du privé », « préservés de la précarité » et « privilégiés grâce à la garantie de l'emploi » dont ils bénéficient. L'État et les collectivités qui les emploient seraient un « mille-feuille indigeste responsable du gaspillage des deniers publics ».

Stopper la propagation de ces poncifs aussi inexacts que nocifs, c'est ce que propose le livre écrit par Bernadette Groison (secrétaire nationale de la FSU) qui donne des réponses argumentées à 83 idées reçues sur les fonctionnaires et la fonction publique.

En commande au SNUipp-FSU Paris au tarif de 5 euros.

STOP

au fonctionnement catastrophique du rectorat

Chaque rentrée, le fonctionnement du rectorat est sujet à critiques. Cette année, il a été désastreux ! Tout l'été, les représentants du SNUipp-FSU Paris ont aidé les collègues en difficulté. Trois semaines après la rentrée nous continuons à batailler pour soutenir les écoles et les collègues dont la situation n'est toujours pas réglée. Il est inacceptable que notre employeur ne soit pas en mesure d'assurer efficacement et dans la transparence la gestion de ses personnels. C'est sa mission première et le gage du bon fonctionnement du service public d'éducation.

Les manquements de l'administration et leurs conséquences

Temps partiels :

- Non communication des jours libérés aux collègues. Ainsi nombre d'entre eux se sont retrouvés dans une situation très problématique, notamment en ne pouvant pas anticiper un mode de garde pour leurs enfants.
- Changements non justifiés des jours non travaillés 15 jours après la rentrée.
- Un grand nombre de postes à temps partiels non complétés 3 semaines après la rentrée. L'administration y avait affecté des collègues en détachement, en dispo... qui logiquement ne se sont pas présentés, laissant les écoles dans un flou total.

Affectations :

- De nombreux débutants dans la profession, mais pas seulement, n'avaient pas d'affectation à la rentrée, ce qui a engendré stress et mécontentement.
- Un grand nombre de collègues a été affectés en doublon dans les écoles alors que l'équipe était au complet. Ils ne savaient plus où aller ni que faire.

- Les affectations (Iprof) ont été changées parfois 2, 3, 4 voire 5 fois en très peu de jours sans même que le rectorat ne prenne la peine d'appeler les collègues concernés.
- Certaines affectations ont été changées de manière brutale, alors que ces collègues avaient fait la rentrée et la réunion de parents.
- Certaines fonctions « étranges » ont été demandées à des collègues affectés : fonction d'AVS ou intérim de direction alors que l'administration n'aurait eu qu'à piocher sur la liste d'aptitude bien remplie.

Sur l'ensemble de ces questions, le SNUipp-FSU est intervenu pour rétablir les collègues dans leurs droits.

Les raisons des dysfonctionnements

Selon l'académie, une des raisons expliquant cette gestion calamiteuse serait la décision d'ouvrir la liste complémentaire au CRPE et donc l'affectation de 60 nouveaux collègues sur des mi-temps alors que cela n'était pas prévu. Pour le SNUipp-FSU, le manque de personnel, conséquence des coupes sarkozistes, est

une des raisons majeures à ces dysfonctionnements. A cela s'ajoute le cloisonnement des informations reçues par les différents bureaux sans transmission de celles-ci, le manque de formation sur les logiciels administratifs et la mauvaise conception de certains d'entre-eux.

Une urgence : améliorer le fonctionnement du rectorat

Même si nous pouvons trouver des circonstances atténuantes, il est cependant inadmissible que notre employeur ne soit pas en mesure d'assurer sereinement et efficacement la gestion de ses personnels. Il est inadmissible que les collègues restent sans réponse quand ils appellent le rectorat. Dénoncé avec force par le Snuipp-FSU, ce fonctionnement désastreux doit prendre fin au plus vite. Nous avons obtenu la tenue d'un groupe de travail sur le sujet avec la nouvelle secrétaire générale pour obtenir des avancées.

Antonella Pereira

Calendrier indicatif des opérations administratives

Capd stages ASH initiative nationale et premier examen des stages de formation continue	16 octobre 2014
Capd promotions et LA direction d'école Une fiche de contrôle syndical est accessible sur le site du SNUipp Paris.	11 décembre 2014
Permutations nationales	
Saisie de la demande	novembre 2014
Capd 800 points et contrôle des barèmes	janvier/février 2015
Résultats	mars 2015
Temps partiel/disponibilité	
Circulaire rectorale	février 2015
Limite du dépôt des demandes	mars 2015
Candidatures stages CAPA-SH	décembre 2014/janvier 2015
Capd CAPA-SH	février/mars 2015
Capd hors classe, liste d'aptitude PE, congés de formation professionnelle, postes adaptés	mars 2015
Mouvement des personnels	mars à juin 2015

Permutations

Changer de département pour la rentrée 2015

Les permutations sont réalisables, d'une part quand les possibilités de sortie du département d'origine et d'entrée du département sollicité sont en adéquation et d'autre part si le barème est suffisant. Ainsi, il est difficile de quitter un département déficitaire ou très peu demandé et difficile d'entrer dans un département excédentaire ou très demandé. Depuis quelques années, il est difficile de sortir de l'académie de Paris. Le SNUipp-FSU revendique une augmentation des pos-

sibilités de mobilité géographique.

Quand une possibilité est ouverte pour permutation d'un département à un autre, c'est le candidat qui a le plus fort barème qui est muté. Les modalités définitives du calcul du barème seront connues d'ici une quinzaine de jours, mais les éléments du barème qui ne devraient pas beaucoup changer sont disponibles sur le site du syndicat. Les statistiques des années antérieures classées par département sont aussi disponibles en ligne.

Les dates d'ouverture du serveur pour saisir les demandes ne sont pas encore connues, mais en général, le serveur ouvre début novembre.

Pour accompagner les collègues concernés, le SNUipp-FSU Paris organise deux permanences spéciales ouvertes à tous les collègues : mercredi 12 novembre de 12h à 17h et mardi 19 novembre de 15h à 18h.

Promotions

Avancement d'échelons

Comment ça marche ?

Une promotion, c'est le passage à l'échelon supérieur. Les promotions ne se font pas au même rythme pour tout le monde (selon son statut PE ou instit, selon les échelons...). Toutes les promotions sont étudiées en CAPD, une fois par an. Pour l'année scolaire 2014-2015, la CAPD se tiendra le 11 décembre. Elle étudiera les promotions des professeurs des écoles du 01/09/14 au 31/08/15, et celles des instituteurs/trices du 01/01/15 au 31/12/15. Le passage à la Hors classe au 01/09/15 n'est pas étudié lors de cette CAPD, mais lors d'une CAPD qui se tiendra en mars 2015.

Pour être promuable, il faut avoir une ancienneté suffisante dans l'échelon actuel pour pouvoir prétendre passer à l'échelon supérieur. Les enseignants peuvent connaître la date de leur éventuelle prochaine promotion en consultant leur dossier sur Iprof.

Pour être promu, il faut avoir le barème suffisant

Les promouvables pour un échelon donné et pour un rythme donné (grand choix, choix et ancienneté) sont classés selon le barème en vigueur à Paris : $A + (N + C)$

A : ancienneté générale des services arrêtée au jour du mois de la date d'effet de l'échelon prévisionnel (ou au 1er jour du mois de

la promotion pour les instituteurs/trices).

N : dernière note d'inspection

C : correctif de barème appliqué quand la note est antérieure aux trois dernières années scolaires (les modalités d'application sont consultables en ligne).

Seule une partie des promouvables sera promue pour chaque rythme à chaque échelon (les 30% les mieux classés pour l'avancement au grand choix et les 5/7e les mieux classés pour l'avancement au choix). Les promouvables à l'ancienneté sont automatiquement promus.

Les promouvables non promus devront attendre d'être à nouveau promouvables pour un autre rythme, forcément moins rapide.

Remplir la fiche de contrôle syndicale en ligne

Tous les ans, les représentant-es des personnels font corriger des erreurs. Les collègues promouvables cette année sont donc invités à remplir rapidement la fiche de contrôle syndical en ligne.

Promotions :

les revendications du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, le système d'avancement actuel est injuste et inégalitaire et entraîne des différences de traitement considérables entre un collègue qui franchit tous

les échelons au grand choix et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (159149 € d'écart sur l'ensemble de la carrière). Seuls 30% des professeurs des écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, le « grand choix ». Les autres doivent se contenter d'une promotion moins rapide au « choix » ou à « l'ancienneté »

L'avancement des enseignants des écoles est tributaire d'un classement faisant intervenir la note pédagogique et l'ancienneté. Les différentes enquêtes menées par le SNUipp-FSU montrent que les collègues ne sont pas sur un pied d'égalité lorsqu'ils/elles sont noté-es : la note varie beaucoup en fonction du lieu d'exercice, de la fonction exercée, de son genre et bien sûr de l'IEN qui inspecte...

Le SNUipp-FSU milite depuis toujours pour faire cesser ces injustices. Il exige un seul rythme d'avancement pour tous, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe. Les promotions se feraient ainsi automatiquement dès l'ancienneté requise dans l'échelon atteint, au rythme le plus rapide et ne reposeraient plus sur un pseudo-mérite inégalitaire comme la note d'inspection.

Pour une autre politique économique et sociale

Considérant qu'il n'y a pas d'alternative à la politique menée, le gouvernement s'obstine dans une politique qui a pourtant fait la preuve de son inefficacité. Alors que le chômage et les inégalités explosent, il est urgent d'imposer une autre politique basée sur l'investissement public et une réforme fiscale qui rétablisse la justice.

Alors que de plus en plus de voix s'élèvent pour contester la politique du gouvernement, le premier ministre a durci le ton à la veille du vote de confiance de l'Assemblée nationale, théorisant sur l'absence d'alternative et brandissant la menace du Front National comme « argument » ultime face à ses détracteurs. Lors de son discours de politique générale, il a réaffirmé sa volonté de renforcer la politique suivie qui a pourtant fait la preuve de son inefficacité et enfonce encore plus le pays dans la crise.

Pendant que les crédits d'impôts aux entreprises ont entraîné une chute spectaculaire des recettes de l'Etat (près de 7 milliards d'euros), la hausse de l'impôt sur le revenu et de la TVA, loin de constituer une réforme fiscale juste et cohérente, a pesé fortement sur les ménages, plombant la consommation et donc la reprise potentielle. Dans le même temps, ce sont environ 40 milliards d'euros (une hausse de 30%) qui sont distribués aux actionnaires des plus grands groupes français au lieu de servir les salaires et les investissements !

A un moment où nombre de salariés, de chômeurs, de jeunes ou de retraités subissent ces attaques de plein fouet et ont bien du mal à avoir confiance en l'avenir, ni le Premier Ministre, ni le Président n'ont fait d'annonces permettant de lever leurs inquiétudes, particulièrement en matière d'emploi et de pouvoir d'achat.

Pire, avec le « pacte de responsabilité », ils s'obstinent à maintenir un programme d'aides aux entreprises sans discernement, ni contrôle. Un tel programme non seulement ne permet pas la sortie de crise, ni la



réalisation des investissements d'avenir nécessaires pour assurer un développement durable, mais il entraîne une baisse importante des dépenses publiques (21 milliards en 2015) qui va peser sur les ménages et principalement sur les plus démunis.

Alors même que l'Insee constate l'extension de la pauvreté en France, les nouvelles coupes programmées dans la protection sociale, les restrictions imposées aux différents services publics, le gel des salaires dans la fonction publique... ne peuvent que renforcer les inégalités.

Face à cette fuite en avant qui, doublée d'une crise de confiance dans les politiques, laisse un boulevard aux forces les plus réactionnaires, il est urgent de construire de nouvelles alternatives s'appuyant sur une autre répartition des richesses produites.

A ce titre, le débat du mois d'octobre sur la loi budgétaire va constituer un rendez-vous majeur. A rebours d'une austérité qui nous mène droit dans le mur, il faut encourager l'investissement public qui soutient la croissance et mener enfin une réforme fiscale juste qui donne un coup d'arrêt aux cadeaux fiscaux faits aux plus fortunés et rétablisse l'équilibre en faveur des salariés.

Avec l'ensemble de ses syndicats, la FSU mettra tout en œuvre pour que le mouvement social s'unisse et se fasse entendre. C'est dans cette perspective qu'elle a proposé une rencontre aux autres confédérations. Face à l'offensive du capitalisme financier, il est urgent d'offrir des perspectives concrètes aux chômeurs, aux salariés du public comme du privé.

Nicolas Wallet



L'Union européenne et les États-Unis négocient un accord de libre-échange, dit PTCI¹ ou Tafta². Ces négociations opaques se déroulent dans le dos des peuples d'Europe et d'Amérique du Nord. Cet accord vise à niveler par le bas les normes sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales en les plaçant sous le contrôle de tribunaux supranationaux d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique.

Pour la FSU, les services publics, le droit du travail, la protection sociale, la culture... ne doivent pas être livrés aux appétits des multinationales.

Elle appelle à signer la pétition en ligne du collectif « Stop Tafta » (www.collectifstopafta.org/) et à participer à la journée de mobilisation du 11 octobre.

¹Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement

²Trans Atlantic Free Trade Agreement

Egalité des droits

Pour toutes et tous

RESF : pour le respect des jeunes sans papiers !

En cette rentrée scolaire la situation des familles et des jeunes sans papiers est toujours très préoccupante. En ce mois de septembre, un lycéen parisien a été placé en centre de rétention en attente de son expulsion. Ayant perdu devant les tribunaux, qui ne tiennent pas compte du parcours d'intégration et de la scolarisation des jeunes, seule la mobilisation de toutes et tous a permis de le faire libérer



(Cheick a été libéré sur ordre gouvernemental!). Pour autant, cela ne résout pas son problème de régularisation. Aujourd'hui, obtenir le sésame permettant de vivre dignement en France relève d'un vrai parcours du combattant : avoir vécu 5 ans cachées pour les familles, être arrivés avant 16 ans avec un parent pour les jeunes... Seul 10% des jeunes ont donc la possibilité d'être régularisés, les autres demeurant dans une zone de «ni – ni» : ni régularisé ni expulsé.

Par ailleurs, la prise en charge des mineur-es isolé-es est plus que problématique. Le défenseur des droits comme la CNDCH constatent que les mineurs isolés étrangers en errance dans Paris peinent à être pris en charge et ne bénéficient pas des mesures de protection et d'accompagnement prévues par la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Défenseur des droits formule en conséquence, un certain nombre de

constats et de propositions d'amélioration.

Un collectif dont la FSU Paris est partie prenante s'est créé cet été pour tenter de recenser les difficultés et les problèmes qui entourent la prise en charge de ces jeunes : mise en doute systématique de leur minorité, mise à la rue à leur majorité sans information, refus de scolarisation... Le but de ce collectif est d'accompagner ces jeunes et d'intervenir en direction des autorités responsables de cette situation.

Pour le SNUipp et la FSU, il n'est pas acceptable que ces jeunes soient considérés comme des étrangers avant d'être pris en charge comme des mineurs en danger.

Brigitte Cerf

Agir contre les difficultés de scolarisation des enfants Roms à Paris

Le dernier squatt parisien a été détruit au début de l'été sans relogement des familles. Il devient donc très compliqué de suivre et de scolariser les enfants de ces familles précaires. La France s'est hélas illustrée par le nombre d'enfants Roms (un jeune sur 2) non scolarisés : ce mauvais chiffre est dû à des lenteurs et des résistances administratives contraires à la loi, ainsi qu'à des parcours scolaires brisés par les évacuations de lieu de vie.

Et il continuera à veiller à ce que ce droit soit partout effectif. Nous ne tolérerons aucun refus ou retard d'inscription. Le droit à l'éducation doit s'appliquer à toutes et tous et partout !

En audience le 17 septembre, nous sommes donc directement intervenus auprès de la Maire de Paris afin de rappeler les mandats de notre syndicat et faire lever les blocages apparus dans certains arrondissements.

Le SNUipp-FSU Paris est attaché à la qualité de l'accueil réservé à tous les élèves, quels que soient leurs origines et leur lieu de

En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU Paris.

La lutte contre les discours haineux toujours autant d'actualité !

Cette rentrée foisonne d'expressions de stigmatisation, de racisme, de sexisme, de haine, de manière tout à fait décomplexée. Mépris des pauvres, stigmatisation des chômeuses et des chômeurs, expulsions de familles sans-papiers, discours assimilant les Roms à des sous-citoyen-nes, les immigré-es à des profiteurs et profiteuses, les musulman-es à des intégristes, afin de justifier ce que le Syndicat de la Magistrature appelle le « rejet des indésirables ». C'est le résultat de la diffusion de plus en plus large des thèses de l'extrême droite de leur banalisation dans l'opinion depuis une vingtaine d'années.

Un collectif de syndicats et d'associations dont fait partie la FSU a publié un livre au printemps dernier pour déconstruire les idées d'extrême droite. Il est disponible sur simple demande au SNUipp-FSU Paris au tarif de 5 euros.



Année scolaire
2014/2015



menace, insulte, calomnie, dénonciation, agression, détresse,
mise en cause par un tiers, accident professionnel...

Pour une protection efficace
contre les risques du métier
Adhésion : 27€

55, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS
Tél : 01 58 30 83 00 - contact@autonome-seine.com
www.autonome-seine.com



A compléter et à renvoyer à l'Autonome accompagné du règlement

M. Mme Mlle Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

N° de téléphone personnel :

E mail :@.....

N° de Sécurité sociale :

Type d'établissement :

Nom de l'établissement : Fonction :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :

Règlement de la cotisation

- Je règle par chèque ou mandat à l'ordre de L'Autonome de la Seine
 - Je règle par carte bancaire sur le site Internet
 - J'opte pour le prélèvement automatique
- Remplir et signer le mandat ci-dessous et joindre un RIB

Le Président Fait à : le :

Signature de l'adhérent : 

Tarifs

- 27,00 € (actif)
- 11,00 € (retraité)

Votre département d'exercice :

www.autonome-seine.com



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

veuillez joindre un RIB à votre mandat



TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

NOM - PRÉNOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

Mon numéro de compte IBAN :

FR

Mon numéro BIC :

ORGANISME CRÉANCIER

Autonome de Solidarité la Seine - 55, bd Richard Lenoir - 75011 PARIS
ICS : FR5622361976

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier et si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Autonome de Solidarité de la Seine.

Paiement : Récurent/Répétitif Ponctuel

Fait à :
Le :

Signature (obligatoire) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Autonome de Solidarité de la Seine à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Autonome de Solidarité de la Seine. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le RIB vous sera communiqué ultérieurement, à l'émission du prélèvement SEPA.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Année scolaire
2014/2015



Se syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A le

Signature :

66% de la cotisation est déductible
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après réduction d'impôts	PE	soit après réduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après réduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

M2 / FSTG	Cotisation 80 €
PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZ629416



SE SYNDIQUER

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU Paris

ça sert à tout ça



CDEN

conseil départemental
de l'éducation nationale

CAPD

commission administrative paritaire
départementale

CHS-CT

comité d'hygiène et de sécurité
conditions de travail

CTA

comité technique académique

CDF

conseil départemental
de formation

Stage syndical

Droits des enseignants et paritarisme

Vendredi 14 novembre de 9h à 15h,
Bourse du travail, 3 rue du château d'eau, 75010

Pour défendre ses droits, il faut d'abord les connaître ! Le SNUipp-FSU propose une journée de formation syndicale à destination des enseignant-es sur le paritarisme (avec un point sur les promotions), le fonctionnement réglementaire (règles et barèmes, circulaire...).

Stages en partenariat avec le GFEN

Stage PES : Mardi 25 novembre de 9h à 16h à la Bourse du travail, Jeudi 22 janvier, Lundi 30 mars

Stage « début de carrière » : Mardi 2 décembre de 9h à 16h au SNUipp-FSU national, rue Cabanis, 13ème

Réunions d'information syndicale

Préparer l'entretien de direction

Mardi 14 octobre de 16h à 19h au local du SNUipp-FSU 75

Partir en retraite

Vendredi 7 novembre à 16h à la Bourse du travail

Segpa

Vendredi 7 novembre de 9h à 12h à la Bourse du travail